Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-02_23_06_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **23 juin** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 23 juin 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, M. MAUPOINT, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, Mme CAILLE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme AVELINE-BRIGNON, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Absent** : M. COLAS*

***Excusées** : Mme DELANGHE et Mme BORDEREAU*

***Pouvoirs** : Mme DELANGHE donne pouvoir à M. ADAM*
*Mme BORDEREAU donne pouvoir à Mme EZ-ZAFIR RICHARD*

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 22 sur 23*
*Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.*

*Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sonia RIPOCHE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.*

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 mai 2026 est adopté à l'unanimité.*

## 2. Éco-quartier « Les Terres-Neuves » : sollicitation d'une subvention au titre du fonds vert 2026 axe 2 « (re)naturation des villes et villages »

*Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2025,*
*Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2025,*
*Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 19 février 2026,*
*Vu la communication sur la subvention Fonds Vert en date d'avril 2026,*
*Vu la réunion du Comité de pilotage éco-quartier en date du 9 juin 2026,*
*Vu le budget annexe de l'éco-quartier,*

Dans le cadre du projet d'éco-quartier « Les Terres-Neuves », réalisé en régie, la commune a engagé une démarche de conception intégrée visant à placer la nature et la biodiversité au cœur du projet dès sa phase de conception.

Cette démarche permet d'anticiper les enjeux environnementaux et climatiques en intégrant notamment la gestion des eaux pluviales à la parcelle, le choix d'essences végétales adaptées

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-02_23_06_2026-DE

aux évolutions du climat, la création d'îlots de fraîcheur ainsi que l'aménagement d'espaces favorables à la biodiversité.

L'objectif est de concevoir un quartier offrant un cadre de vie de qualité, tout en renforçant la présence de la nature dans les espaces publics et en favorisant la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces aménagements, la commune souhaite solliciter une aide financière de l'État au titre du fonds vert 2026, dans le cadre de l'axe 2 « (re)naturation des villes et villages ».

Le plan de financement prévisionnel se trouve ci-dessous :

| Dépenses en € HT | | Recettes en € | |
|---|---|---|---|
| Travaux paysages : prestations générales | 1 800 € | Fonds vert 2026 - Axe 2 : (Re)naturation des Villes et Villages | 153 229 € |
| Travaux préparatoires paysages et noues | 25 678 € | D.E.T.R. pour l'espace paysager d'infiltration *(notifiée)* | 45 000 € |
| Travaux de plantations | 65 808 € | Reste à charge communal (min 20%) | 49 557 € |
| Espace paysager d'infiltration parcelle ZK n° 227 | 142 700 € | | |
| aléas de 5% | 11 800 € | | |
| TOTAL | 247 786 € | TOTAL | 247 786 € |

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- **SOLLICITE une subvention au titre du fonds vert axe 2 « (re)naturation des villes et villages » pour un montant de 153 229 €**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

**Pour extrait conforme, le 23 juin 2026**

**Le Maire,**
**Yann GODET**

**La secrétaire de séance,**
**Sonia RIPOCHE**